



1188 Gimel, le 13 octobre 2022

MUNICIPALITE
DE GIMEL

Présentation du budget pour l'année 2023 au Conseil communal de Gimel lors de sa séance du 9 décembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

Conformément à la Loi sur les communes du 28 février 1956 (art. 93 a) et au Règlement du Conseil communal (art. 17) du 27 mars 2015, la Municipalité vous soumet pour étude et approbation, le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2023.

Considérations générales

Lors de sa séance du 4 octobre 2022, la Municipalité, en collaboration avec la boursière communale, établissait son budget 2023. Celui-ci a été validé lors de sa séance du 11 octobre 2022.

Comme pour l'année 2022, le budget a été élaboré avec quelques incertitudes liées à la crise que nous vivons actuellement. Le budget 2023 a été préparé en tenant compte de la baisse d'impôt prévue à 73 points.

Le budget présente un total de charges de Fr. 12'909'469.00 pour un total de revenus de Fr. 12'578'532.00, soit un déficit de Fr. 330'937.00, comprenant un amortissement du patrimoine administratif de Fr. 1'022'321.00, une attribution aux fonds de réserves de Fr. 15'000.00 et une attribution aux financements spéciaux de Fr. 11'404.00 pour l'équilibre des services déchets et eau.

Cette année, les comptes épuration ainsi que le service électrique (éclairage public) prévoient un résultat déficitaire qui sera compensé par un prélèvement de respectivement Fr. 67'298.00 et Fr. 20'000.00 sur les comptes de réserve correspondant.

La marge d'autofinancement est prévue à Fr. 630'490.00 et les amortissements hypothécaires prévisibles pour 2023 à Fr. 729'467.00.

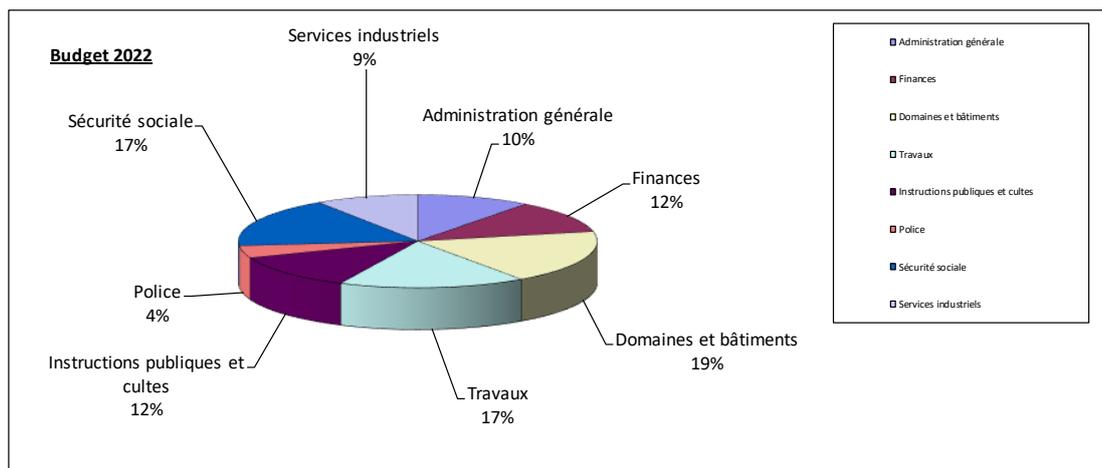
Dès lors, nous pouvons constater que la marge d'autofinancement n'est pas suffisante pour couvrir les amortissements hypothécaires en 2023, mais un léger excédent de liquidités des années antérieures nous permettrait d'absorber cette différence si nécessaire. Néanmoins, nous rappelons qu'ils doivent être normalement couverts par la marge d'autofinancement afin de garantir la pérennité des investissements, ce qui a été réalisé ces 7 dernières années.

Détail des charges



Commune de Gimel

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
Administration générale	1'325'533.00	10.27%	1'236'540.00	10.45%	1'124'729.55	9.28%
Finances	1'473'216.00	11.41%	1'456'307.00	12.31%	1'480'863.75	12.22%
Domaines et bâtiments	2'395'826.00	18.56%	2'052'642.00	17.35%	2'281'283.19	18.82%
Travaux	2'171'288.00	16.82%	1'712'424.00	14.48%	1'581'768.05	13.05%
Instructions publiques et cultes	1'562'668.00	12.10%	1'522'365.00	12.87%	1'493'317.40	12.32%
Police	548'819.00	4.25%	549'213.00	4.64%	525'136.55	4.33%
Sécurité sociale	2'226'727.00	17.25%	2'130'383.00	18.01%	2'241'607.55	18.49%
Services industriels	1'205'392.00	9.34%	1'169'776.00	9.89%	1'146'853.40	9.46%
Totaux	12'909'469.00	100.00%	11'829'650.00	100.00%	11'875'559.44	97.98%
<i>Bénéfice</i>	-	0.00%	-	0.00%	245'006.00	2.02%
Totaux	12'909'469.00	100.00%	11'829'650.00	100.00%	12'120'565.44	100.00%

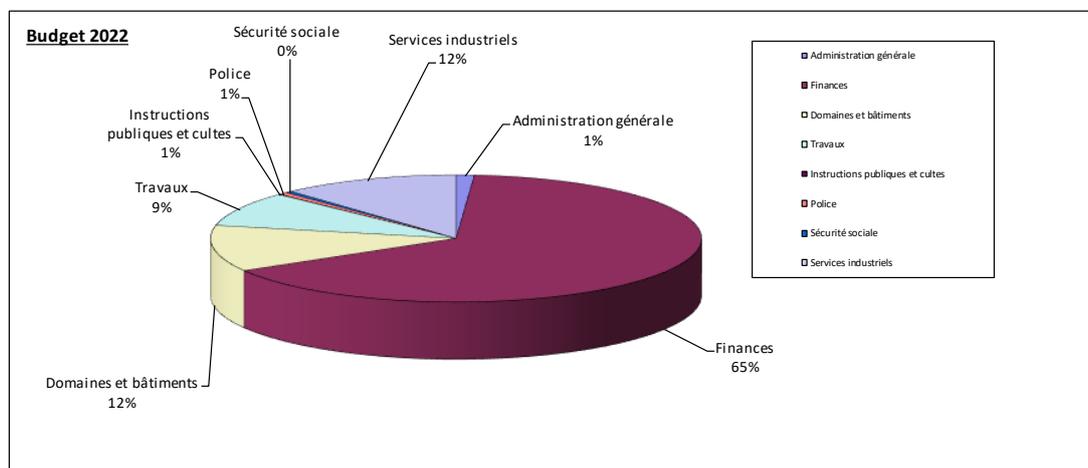


Détail des revenus



Commune de Gimel

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
Administration générale	150'000.00	1.16%	148'000.00	1.25%	169'436.70	1.40%
Finances	8'218'774.00	63.66%	7'692'213.00	64.82%	8'133'520.48	67.11%
Domaines et bâtiments	1'475'640.00	11.43%	1'393'564.00	11.74%	1'389'328.35	11.46%
Travaux	1'115'418.00	8.64%	710'521.00	5.99%	787'412.02	6.50%
Instructions publiques et cultes	9'200.00	0.07%	10'500.00	0.09%	12'880.15	0.11%
Police	79'500.00	0.62%	71'900.00	0.61%	81'881.17	0.68%
Sécurité sociale	53'000.00	0.41%	-	0.00%	-	0.00%
Services industriels	1'477'000.00	11.44%	1'464'531.00	12.34%	1'546'106.57	12.76%
Totaux	12'578'532.00	97.44%	11'491'229.00	96.84%	12'120'565.44	100.00%
<i>Perte</i>	330'937.00	2.56%	375'094.00	3.16%	-	0.00%
Totaux	12'909'469.00	100.00%	11'866'323.00	100.00%	12'120'565.44	100.00%

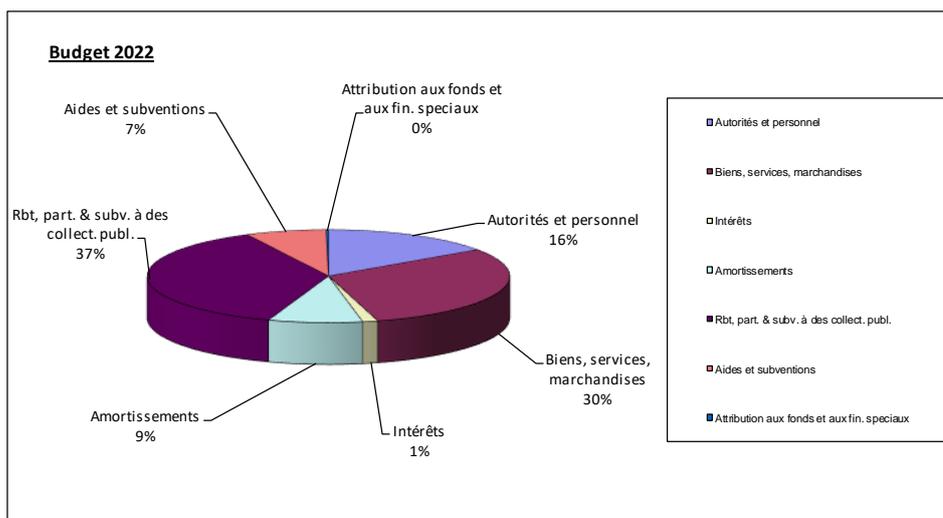


Structure des charges



Commune de Gimel

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
Autorités et personnel	1'982'879.00	15.36%	1'756'514.00	14.85%	1'711'394.05	14.41%
Biens, services, marchandises	3'906'908.00	30.26%	3'200'091.00	27.05%	3'173'147.61	26.72%
Intérêts	174'062.00	1.35%	118'842.00	1.00%	120'268.94	1.01%
Amortissements	1'082'321.00	8.38%	1'086'396.00	9.18%	1'045'907.78	8.81%
Rbt, part. & subv. à des collect. publ.	4'804'430.00	37.22%	4'698'609.00	39.72%	4'777'296.13	40.23%
Aides et subventions	932'465.00	7.22%	943'455.00	7.98%	868'927.70	7.32%
Attribution aux fonds et aux fin. spéciaux	26'404.00	0.20%	25'743.00	0.22%	178'617.25	1.50%
Totaux	12'909'469.00	100.00%	11'829'650.00	100.00%	11'875'559.46	100.00%

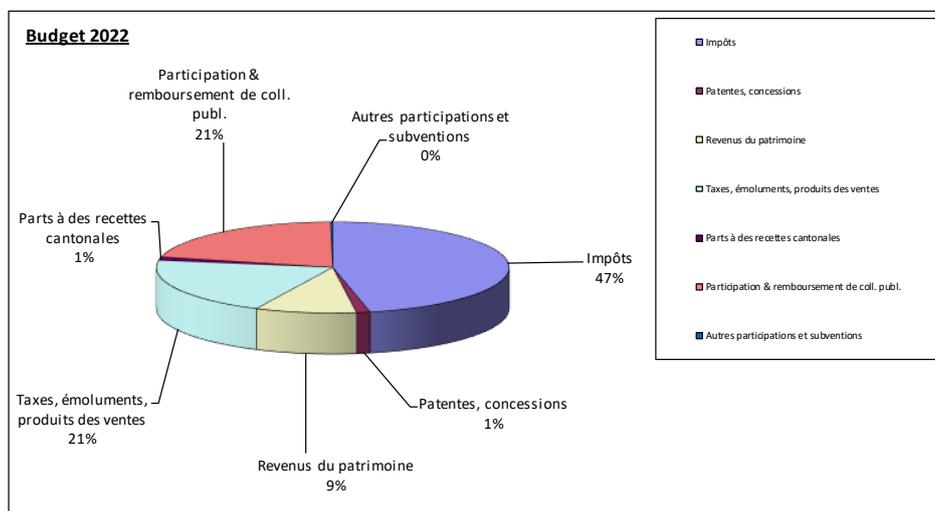


Structure des revenus



Commune de Gimel

	Budget 2023		Budget 2022		Comptes 2021	
Impôts	5'821'500.00	46.28%	5'892'500.00	51.28%	6'196'292.89	51.12%
Patentes, concessions	155'300.00	1.23%	177'000.00	1.54%	122'208.95	1.01%
Revenus du patrimoine	1'156'640.00	9.20%	1'131'564.00	9.85%	1'145'522.29	9.45%
Taxes, émoluments, produits des ventes	2'545'500.00	20.24%	2'356'350.00	20.51%	2'591'012.44	21.38%
Parts à des recettes cantonales	150'000.00	1.19%	100'000.00	0.87%	242'105.65	2.00%
Participation & remboursement de coll. publ.	2'637'874.00	20.97%	1'729'813.00	15.05%	1'749'550.57	14.43%
Autres participations et subventions	24'420.00	0.19%	19'720.00	0.17%	40'872.65	0.34%
Prélèvement sur les fonds	87'298.00	0.69%	84'282.00	0.73%	33'000.00	0.27%
Totaux	12'578'532.00	100.00%	11'491'229.00	100.00%	12'120'565.44	100.00%



Impôts

Les impôts (comptes 210) ont été calculés sur la base des prévisions fiscales au 31 août 2022 au taux de 73.00 et tiennent compte d'une augmentation de 1% selon les recommandations du canton. En effet, comme l'année précédente, plusieurs paramètres comme l'instabilité financière des entreprises, le nombre de bénéficiaires RHT, l'augmentation des déductions sociales (primes LAMal, frais de garde et contribuables modestes) liées à la stratégie fiscale cantonale 2020-2023 auront certainement un impact sur le revenu des impôts mais actuellement difficilement chiffrable. Toutefois, nous constatons une légère hausse des rentrées d'impôts entre 2021 et 2022.

Péréquation directe - Cohésion sociale

Péréquation intercommunale (comptes 220) :

Pour 2023, il est prévu un solde net en notre faveur de Fr. 831'658.00.

Nous alimentons le fonds à raison de 19.28 points d'impôt, soit la somme de Fr. 1'360'216.00

La redistribution du fonds de péréquation intercommunal en notre faveur est répartie selon les critères suivants :

- La couche population de Fr. 635'521.00 répartie de manière progressive en fonction du nombre d'habitants.
- La couche solidarité de Fr. 988'394.00 répartie en fonction de la capacité financière de chaque commune par rapport à la moyenne cantonale.
- Les dépenses thématiques de Fr. 567'959.00 couvrant les charges spécifiques aux domaines des « transports et routes » et « forêts », réparties à hauteur de 75% des dépenses réelles dépassant les plafonds fixés pour chacune des dépenses (8 points d'impôts pour les routes et transports et 1 point d'impôts pour les forêts).

La base de calcul de ces montants prend en compte les rendements d'impôts 2021 et les diverses mesures découlant de l'accord des négociations financières entre l'Etat et les communes (Protocole d'accord signé en 2013). Les chiffres définitifs pour l'année 2023 ne seront connus qu'au printemps 2024.

Cohésion sociale (comptes 720) :

Selon le système péréquatif en vigueur (comptes 720), il est prélevé le 50% des droits de mutation, gains immobiliers et successions et 30% de l'impôt sur les frontaliers en faveur de l'Etat. Ce montant est basé sur les décomptes 2021 et représente Fr. 420'157.00.

Le montant de notre participation à la cohésion sociale est de Fr. 895'853.00 (12.70 points d'impôts) pour un total de charges de Fr. 796'046'500.00 à répartir entre les communes pour 2023.

Instruction publique

Les frais scolaires (comptes 510 et 520) découlent du budget de l'ASSAGIE.

Pour 2023, notre participation s'élèvera à Fr. 1'483'639.50, contre Fr. 832'300.00 de revenus locatifs (classes et salle de sports), ainsi qu'une rétrocession pour le centre des jeunes de Fr. 100'300.00, ce qui représente une charge nette de Fr. 551'039.50 pour un total de 320 élèves gimelans. Une provision de Fr. 25'000.00 a été enregistrée afin d'anticiper l'augmentation potentielle du nombre d'élèves et d'habitants lors du décompte final de 2023.

Associations intercommunales

SDIS Etraz-Région (comptes 650) :

Notre participation est stable par rapport à 2022 avec un coût de Fr. 36.50 par habitant.

En contrepartie, nous recevons une location de Fr. 22'500.00 pour la mise à disposition des locaux du service du feu, calculée en fonction des m2 mis à disposition.

Protection civile (comptes 660) :

Les coûts sont légèrement inférieurs par rapport à 2022 et s'élèvent à Fr. 20.99 par habitant pour 2023.

Forêts (comptes 320) :

Au niveau du Groupement forestier de la Saubrette, les coûts de notre participation sont compris dans le poste forêts et comprennent principalement les frais liés aux tâches et au salaire du garde forestier.

Sécurité Sociale

Notre participation au réseau Ajema, accueil de jour des enfants Morges-Aubonne (cpte 710), se stabilise pour 2023 avec un montant prévu de Fr. 789'540.00. Elle a été budgétée à Fr. 819'390.00 pour 2022, contre Fr. 667'940.00 pour 2021 Fr. 490'990.00 pour 2020.

Ménage communal

Les autres charges liées à l'exploitation du ménage communal et les frais d'entretien des bâtiments, de la forêt et autres installations sont évalués de manière pragmatique. Les services industriels (eau-gaz) sont bénéficiaires. Le budget a été calculé en tenant compte des différents éléments annoncés pour 2023 (augmentation du coût de l'électricité, des frais de chauffage et des taux hypothécaires entre autres).

Autorité et personnel

Le poste salaire (nature 30) passe de Fr. 1'711'394.05 selon les comptes de 2021 à Fr. 1'982'879.00 pour le budget 2023. Cette augmentation s'explique par la reprise du personnel de la Souris Verte au 1^{er} janvier 2023, la création du poste supplémentaire au centre des jeunes, une indexation des salaires au coût de la vie de 2.5%, la délégation de la gestion de la déchèterie à l'entreprise Henny.

Service « administration générale » (1) :

Un montant de Fr. 6'000.00 a été inscrit au budget pour l'achat d'une machine facilitant le travail de dépouillement des votations.

Le nouveau compte « plan climat, mobilité, agenda 30 » ouvert en 2022 est alimenté à raison de Fr. 20'000.00 en vue d'établir un PECC (plan énergie et climat communal) pour la commune de Gimel.

Le service du centre des jeunes (150) prévoit l'engagement d'une personne supplémentaire à 40% afin de répondre à l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant le centre des jeunes et permettre ainsi une meilleure répartition des horaires de travail (soirée et week-end). Il est d'autre part prévu d'élargir à nouveau les heures d'ouverture (en raison du Covid, les heures d'ouverture avaient été réduites).

Service des gérances (34) :

Au budget 2022, la répartition des services immeubles a été revue en fonction des desideratas de la commission de gestion. Dès lors, les services 340 « Bâtiment de l'Union », 341 « bâtiment de la Chomaz 1 », 342 « bâtiment de l'Union 3 », 343 « Martinet no 5 » et 344 « La Chaumière » ont été créés en tant que bâtiments du patrimoine financier. La cantine est restée sous le no 358 dans les bâtiments du patrimoine administratif. La nouvelle UAPE viendra se comptabiliser sous le 358 étant donné qu'elle sera rattachée au bâtiment de la cantine.

Service des « routes » (430) :

Au budget 2023, il est à nouveau prévu un montant important pour la réfection des routes afin de pouvoir bénéficier du système péréquatif au niveau des dépenses thématiques, mais ceci dans la mesure des possibilités offertes au moment des décomptes. Les travaux se feront toujours en fonction de nos liquidités. Pour 2023, le budget prévoit la réfection du Chemin Magnin pour un montant de Fr. 450'000.00. Le solde sera réparti en fonction du plan de réfection des routes. Une subvention pour la réfection des routes AF de Fr. 325'000.00 est également inscrite au budget 2023.

Service « ordures ménagères et déchets » (450) :

La gestion de la déchèterie sera reprise par l'entreprise Henny au 1^{er} janvier 2023. Le personnel communal ne sera plus affecté à ce service. Pour 2023, il est prévu de maintenir la taxe déchet actuelle soit Fr. 115.00 par personne, par année. Ce service présente une attribution au fond de réserve de Fr. 7'305.00.

Service « épuration » (460) :

Celui-ci est à nouveau déficitaire pour le budget 2023. Un prélèvement dans le fonds de réserve est prévu à hauteur de Fr. 67'298.00. D'autre part, un montant de Fr. 12'250.00 a été budgétisé pour le financement des frais d'étude du projet de step régionale. Ce dossier a pris du retard, mais se poursuivra en 2023.

Service « Halte-jeux Souris Verte » (711) :

L'Association d'Entraide familiale de Gimel-Aubonne et environs a approché la Municipalité de Gimel pour discuter de la reprise de la gestion de la Souris Verte. En effet, cette association n'a plus d'autres activités que la gestion de cette halte-jeux et souhaite pouvoir dissoudre l'association. La décision de dissolution de l'association a été prise en date du 25 octobre 2022 lors de leur assemblée générale extraordinaire. Par conséquent, la commune a donné son accord pour la reprise de l'activité de la Souris Verte au 1^{er} janvier 2023.

Service « des eaux » (810) :

Il est prévu de racheter le puit de l'Ezilière en 2023 et de maintenir la concession pour exploiter l'eau de ce puit. D'autre part, un montant de Fr. 14'000.00 a été inscrit au budget pour mettre à jour les études de PDDE régional. Ce service permet l'attribution aux financements spéciaux d'un montant de Fr. 4'099.00.

Service du « gaz » (830) :

Les consommations et ventes de gaz sont budgétisées de manière stable par rapport aux comptes de 2021. Toutefois, il reste une incertitude relative au prix du gaz qui est en train d'augmenter fortement à travers le monde. Les augmentations seront reportées sur le prix de vente du gaz. Pour l'instant, il n'y pas encore de prix fixé pour 2023 mais les acomptes des consommateurs de gaz seront majorés de 15% afin d'atténuer le décompte final qui interviendra en décembre 2023. La rétrocession de Valgaz a été revue à la baisse car cette société fait pour l'instant le tampon avec ses comptes de réserve pour ne pas reporter les hausses de prix sur les communes et maintenir un prix de gaz stable.

Conclusion

Les revenus ne permettent pas de faire des excès et nous devons toujours maintenir notre vigilance sur le long terme afin de pouvoir renouveler nos installations dans de bonnes conditions. Le développement de la population attendue depuis quelques années, notamment avec le quartier du Closez à l'Orbannaz, commence à produire quelques effets positifs sur les finances de notre commune. Les charges non maîtrisables supportées par la commune demeurent conséquentes.

Le budget 2023 a été remis à la commission des finances pour étude et la Municipalité reste bien entendu à votre disposition pour toutes questions complémentaires que vous pourriez désirer.

La Municipalité demande au Conseil d'accepter le budget 2023 tel que présenté avec, aux recettes un montant de Fr. 12'578'532.00 et aux dépenses la somme de Fr. 12'909'469.00, soit un excédent de charges de Fr. 330'937.00.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Philippe Rezzonico

La Boursière :
Pascale Ducret

Commentaires sur les comptes du budget 2023 :

110/3170.00	Frais de réception et manifestations : Inclus un montant de Fr. 15'000.00 pour fêter les 30 ans du pacte avec Gimelles-Cascades
152/3513.00	Participation cantonale école de musique : 2450 habitants à Fr. 9.50
220/4520.00	Participation des communes (péréquation) : Couche population : Fr. 635'521.00 Couche solidarité : Fr. 988'394.00 Dépenses thématiques : Fr. 567'959.00
321/3141.26	Entretien La Sèche / La Rolaz : Il est prévu une installation de récupération d'eau du toit
342/3141.00	Entretien Bâtiment de l'Union 3 Il est prévu le remplacement des fenêtres
343/3141.00	Entretien Martinet n° 5 Il est prévu de résoudre les problèmes d'humidité
351/3141.00	Entretien Marais I et II : Y compris le remplacement du réseau informatique / wifi du collège
352/3141.00	Entretien Salle omnisports : Il est prévu de résoudre les problèmes d'humidité et le remplacement du réseau informatique
358/3223.00	Intérêt des dettes (cantine & UAPE) : Intérêts en prévision des emprunts liés à la nouvelle UAPE
430/3142.00	Entretien routes et chemins communaux : Il est prévu de refaire le chemin Magnin et d'entreprendre des travaux de réfection sur certains tronçon en fonction de leur état d'urgence
430/4517.00	Participation du canton à l'entretien des routes : Subvention prévue pour la réfection des chemins AF
450/3080.00	Personnel intérimaire facturé par des tiers : Reprise de la gestion de la déchèterie par l'entreprise Henny

- 460/3191.01 **Taxe financement micropolluants :**
Financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration permettant d'éliminer les micropolluants. La taxe est fixée à Fr. 9.00 par habitant et par an, calculée pour Gimel sur 2450 habitants
- 460/4811.00 **Prélèvement sur financement spéciaux égouts :**
Le service égouts étant déficitaire au budget 2023, il est prévu de prélever dans les réserves le montant nécessaire à l'équilibre du service
- 460/3526.00 **Frais étude step régionale :**
Prévision de 2450 habitants à Fr. 5.00, reporté du budget 2022 car non dépensés
- 650/3521.01 **Participation SDIS Etraz-Région :**
2402 habitants à Fr. 36.50, selon budget du SDIS, décalage d'une année concernant le nombre d'habitants
- 660/3521.02 **Participation PC région Morges :**
2448 habitants à Fr. 20.99 selon budget transmis par l'ORPC
- 710/3524.00 **Participation agence intercommunale d'assurances sociales :**
Ce poste a été repris par le canton et inclus dans la facture de la cohésion sociale.
- 711 **Reprise de l'activité de la Souris Verte (Halte-jeux)**
- 810/3114.00 **Achat matériel, outillage, équipement :**
Reprise du puits de l'Ezilière, actuellement détenu par la commune de Perroy
- 810/3185.02 **Frais étude PDDE régional :**
La mise à jour du dossier est prévue en collaboration avec les communes liées au PDDE